

Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance d'Evry

N° Parquet : 17214000183

N° téléphone : 01 78 05 60 67

EXTRAIT DES MINUTES DU SECRETARIAT GREFFE
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'EVRY

Service : Accueil
N° d'appel : 248/2018
principal

Acte d'appel

Le 21 février 2018 à 09:54, au greffe du Tribunal de Grande Instance d'Evry devant nous, Nirina ANDRIANJANAHARY greffier, a comparu :

GONZALEZ Eloy

né le 29 septembre 1948 à PAMIERS (Ariege)

libre

lequel a déclaré être domicilié 7 ALLEE DU CABESTAN 91250 SAINTRY SUR SEINE FRANCE

et a déclaré interjeter appel du jugement contradictoire en date du 20 février 2018 rendu par la 5° Chambre correctionnelle du Tribunal Correctionnel d'Evry (minute n°: 46/2018)

précisant que son appel porte sur le dispositif pénal ;

Nous informons la personne qu'elle, ou son avocat, doit signaler auprès du procureur de la République, jusqu'au jugement définitif de l'affaire, tout changement de son adresse déclarée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Nous l'informons également que toute citation, notification ou signification faite à la dernière adresse déclarée sera réputée faite à sa personne.

Lecture faite, le comparant a signé avec nous,

le comparant,

le greffier,



Copie certifiée
conforme à l'original
Le Greffier



Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance d'Evry

N° Parquet : 17214000159

N° téléphone : 01 78 05 60 67

EXTRAIT DES MINUTES DU SECRÉTARIAT GREFFE
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'EVRY

Service : Accueil
N° d'appel : 249/2018
principal

Acte d'appel

Le 21 février 2018 à 10:03, au greffe du Tribunal de Grande Instance d'Evry devant nous, Nirina ANDRIANJANAHARY greffier, a comparu :

GONZALEZ Eloy
né le 29 septembre 1948 à PAMIERS (Ariege)
libre
lequel a déclaré être domicilié 7 ALLEE DU CABESTAN 91250 SAINTRY SUR SEINE FRANCE

et a déclaré interjeter appel du jugement contradictoire en date du 20 février 2018 rendu par la 5° Chambre correctionnelle du Tribunal Correctionnel d'Evry (minute n°: 45)

qui le condamne

pour - DIFFAMATION ENVERS UN FONCTIONNAIRE, UN DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE PUBLIQUE OU UN CITOYEN CHARGE D'UN SERVICE PUBLIC PAR PAROLE, ECRIT, IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE faits commis à SAINTRY SUR SEINE les 6 juin 2017 et 12 juin 2017
prévus par ART.31 AL.1, ART.23 AL.1, ART.29 AL.1, ART.42 LOI DU 29/07/1881. ART.93-3 LOI 82-652 DU 29/07/1982.
et réprimés par ART.31 AL.1, ART.30 LOI DU 29/07/1881.

à

1 Amende délictuelle de 50 euros, à titre de peine principale avec sursis

précisant que son appel porte sur le dispositif pénal ;

Nous informons la personne qu'elle, ou son avocat, doit signaler auprès du procureur de la République, jusqu'au jugement définitif de l'affaire, tout changement de son adresse déclarée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Nous l'informons également que toute citation, notification ou signification faite à la dernière adresse déclarée sera réputée faite à sa personne.

Lecture faite, le comparant a signé avec nous,

le comparant,



Copie certifiée
conforme à l'original
Le Greffier

le greffier,

